

STRATEGIE

Prospectus simplifié



 **Meeschaert**
Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris – Tél. 01 53 40 20 20 – www.meeschaert.com

Prospectus simplifié

PARTIE A STATUTAIRE

FCP conforme aux normes européennes

1. Présentation succincte

Code ISIN : FR0000981953 – Part C
FR0010559294 – Part B

Dénomination : STRATEGIE

Forme juridique : FCP de droit français

Compartiments/nourricier : non

Société de gestion : Meeschaert Asset Management

Dépositaire : Financière Meeschaert

Commissaire aux comptes : Xavier LHOTE

Commercialisateur : Meeschaert Asset Management, Financière Meeschaert

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Délégataire : néant

Durée d'existence prévue : Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

Conseillers : néant

2. Informations concernant les placements et la gestion :

Classification : Diversifié

OPCVM d'OPCVM : non, la détention de parts ou d'actions d'OPCVM ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Objectif de gestion :

Stratégie est un FCP dont l'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à long terme par le biais d'un portefeuille diversifié bénéficiant d'une gestion active et discrétionnaire sans a priori de style ni de taille.

Plus précisément, il s'agira de participer à la hausse des marchés d'actions tout en atténuant les baisses au travers d'une allocation d'actifs flexible entre actions et produits de taux.

Indicateur de référence :

Du fait de son objectif et de son style de gestion ainsi que de la stratégie poursuivie, un indicateur de référence indiciel pertinent pour le FCP ne peut être retenu.

Stratégie d'investissement :

Notre approche est une gestion active de conviction sans a priori de style. Notre processus de gestion donne la priorité à la sélection des valeurs. L'allocation entre les actions et les produits de taux découlera de notre capacité à trouver des entreprises capables de répondre à nos critères d'investissement.

Zone d'investissement

Le FCP a pour objet la gestion d'un portefeuille constitué principalement d'actions offrant une grande liquidité. Les zones géographiques seront par ordre de préférence la zone Euro et la Scandinavie, les autres pays d'Europe, les USA et le Japon, puis les pays émergents.

Afin d'obtenir une information financière de qualité et une liquidité suffisante, les valeurs mobilières des pays émergents qui ne seront pas traitées aux USA, à Londres ou sur une bourse de la zone Euro ne seront qu'accessoires dans le FCP.

Sélection des valeurs :

Le but est de trouver des titres ayant un potentiel d'appréciation significatif. L'analyse est faite sur des critères quantitatifs (analyse des tendances et des données de marché, croisée avec l'analyse fondamentale) ainsi que sur des critères qualitatifs (entretien avec les dirigeants, etc...).

Notre sélection de valeurs ne privilégie pas de style particulier mais s'attache à favoriser 3 typologies d'entreprises.

-Les valeurs « growth » bénéficiant d'une croissance élevée et d'un flux d'informations favorables.

-Les valeurs « value » qui seront essentiellement des sociétés n'étant « plus à la mode », mais ayant un avenir prévisible et étant sous évaluées en utilisant des ratios financiers classiques.

-Les situations spéciales (OPA, restructuration, ...) pour lesquels il existe un événement (catalyseur) susceptible de provoquer une appréciation du titre.

Contrôle des positions

La taille des investissements sera déterminée en fonction de la liquidité du titre, de l'estimation de la durée de détention, de son potentiel d'appréciation, et ainsi que de l'estimation du potentiel de dépréciation possible.

Le gestionnaire utilisera l'analyse technique pour minimiser les investissements effectués à contre-tendance.

Pour éviter de garder en portefeuille des titres non performants, le gestionnaire utilisera des « stop-loss » d'amplitude variable.

Allocation d'actif Actions/Produits de taux

L'allocation entre les actions et les produits de taux dépendra des opportunités de marché. La partie investie en actions pourra varier entre 0% et 100% de l'actif. Dans les périodes non favorables aux investissements en actions, le Fonds pourra investir entre 0% et 100% de l'actif sur les marchés de taux incluant les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés, les obligations publiques et privées ainsi que obligations convertibles. L'allocation entre les produits de taux se fera en fonction de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits...).

Les produits de taux (hors TCN et obligations convertibles) pourront dans la limite de 10 % de l'actif, concerner des produits de notation inférieure à BBB- ou non notés (notation composite Standard & Poor's et Moody's).

La détention totale de parts ou d'actions d'OPVCM français, ou européens coordonnés, gérés par Meeschaert Asset management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Tout en poursuivant l'objectif de gestion, et à titre de diversification, le fonds pourra investir via des opcv, des trackers, ou des certificats, dont les sous-jacents sont des matières premières, énergétiques ou agricoles dans la limite de 10% de l'actif net.

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPVCM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de taux et de change, et/ou de reconstituer une exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de

gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPVCM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque action : En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de taux : Le FCP sera investi en instruments obligataires, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Si la devise dans laquelle un titre est libellé baisse par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va diminuer et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse ou du défaut de paiement des titres émis par un émetteur privé qui peut se traduire par une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Le détail des principaux risques mentionnés dans cette rubrique et les risques accessoires se trouvent dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte. L'investisseur souscrivant des parts de ce Fonds souhaite investir dans un placement diversifié à dominante actions. La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur, et notamment de ses objectifs propres et de la composition de son portefeuille financier. Il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

3. Informations sur les frais, les commissions et la fiscalité :

Frais et commissions :

-Commissions de souscription et de rachat.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Part C 1%
		Part B 1%
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

-Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	Part C 2.392 % TTC* Taux maximum
		Part B 1.50 % TTC* Taux maximum
Commissions de sur-performance	Actif net du jour après frais de gestion fixes et hors frais de gestion variables cumulés.	Part C Néant
		Part B 20% TTC* au delà d'une performance de 4%

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes

Commission de sur-performance :

Commission variable égale à 20% TTC de la performance supérieure à 4%. La période de référence étant l'exercice du FCP. Ils seront imputés prorata temporis au compte de résultat de l'OPCVM lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indice ci-dessus, cette provision est réajustée par le biais d'une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations.

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

4. Informations d'ordre commercial :

Conditions de souscription et de rachat :

Montant minimum de souscription de la part C : un millième part.

Montant initial minimum de souscription de la part B : une part.

Les souscriptions / rachats s'effectuent par millième de parts. Ils sont centralisés par la Financière Meeschaert jusqu'à 12 heures (heure de Paris) et réalisés sur la prochaine valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris)

Date de clôture de l'exercice :

Jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Première clôture : 31/12/1980.

Affectation du résultat :

Les revenus sont capitalisés.

Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

Date et périodicité du calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris) où dans ce cas la valeur liquidative sera calculée la veille.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est accessible dans les bureaux de la société de gestion et sur le site internet www.meeschaert.com.

Devise de libellé des parts :

Euro

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 30/10/1979.

Il a été créé le 30/10/1979.

5. Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management

12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris

Le prospectus simplifié est consultable sur le site internet : www.meeschaert.com

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

Date de publication du prospectus : **28/10/2011**

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

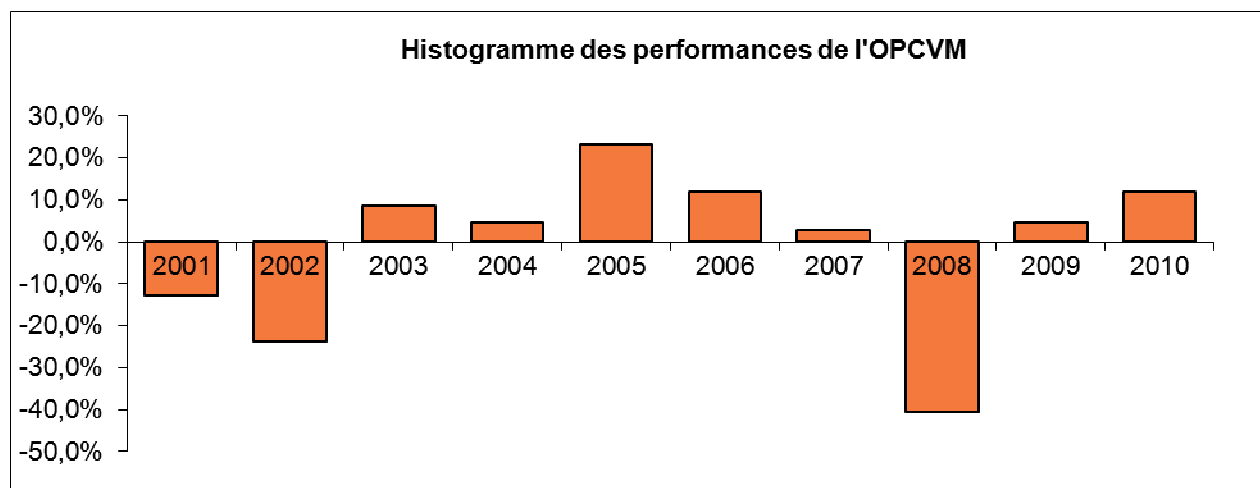
PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010

Les performances annuelles de l'OPCVM sont calculées coupons réinvestis.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, un indicateur de référence pertinent pour le FCP ne peut être retenu.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
Stratégie (part C)	12,06%	-11,36%	-4,36%
Stratégie (part B)	11.19%	-	-



**AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES
EVENTUELS**

**Les performances passées ne préjugent pas
des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps**

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

FR0000981953 – Part C

Frais de fonctionnement et de gestion	2.39%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none">- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none">- commission de surperformance- commission de mouvement	- 1.14%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3.53 %

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissant dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

FR0010559294 – Part B

Frais de fonctionnement et de gestion	1.50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none">- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none">- commission de surperformance- commission de mouvement	1.99% - 1.14%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	4.63 %

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissant dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- c) des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est pas comptée ici.
- d) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- c) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- d) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	13,45%
Titres de créance	0%